



Litige avec chauffagiste besoin d'aide

Par **louloune**, le 27/10/2008 à 12:56

Bonjour,

Je viens de faire réparer mon radiateur. Celui-ci n'est plus sous garantie. L'entreprise me réclame 300 euros de frais de réparation alors que selon la personne qui est venue m'installer le chauffage celui-ci présente une anomalie. Le radiateur en question ainsi que d'autres radiateurs ont eu ce défaut de fabrication selon le chauffagiste qui est venu nous installer le chauffage après la réparation.

Si c'est un défaut de fabrication dois-je payer même après le délai de garantie. De plus l'entreprise m'a facturé une pièce et de la main d'œuvre sans que j'en sois informée ?

Quoi faire ?

Merci d'avance pour votre aide

Mlle Doussot